Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260605-2026_06_01_03-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date de Publication :

5 juin 2026

L'an deux mil vingt six
le premier juin à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, SOUBIRAN Vincent, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : LEMARCHAND Christophe (pouvoir à LEMETAYER Dominique)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/06/01/03 : désignation d'un représentant à la société publique locale Dinan – Cap Fréhel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société publique locale Dinan - Cap Fréhel tourisme a été créée en juillet 2025 par Dinan Agglomération et plusieurs communes actionnaires. Cet organisme remplace l'Office de Tourisme associatif et incarne une gouvernance modernisée, plus proche des réalités locales et des besoins du territoire.

La création de la SPL répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer l'attractivité de la destination Dinan-Cap Fréhel
- Accompagner les transitions vers un tourisme raisonné et durable
- Renforcer le lien avec les collectivités
- Mutualiser les compétences et construire des projets partagés

Au quotidien, une équipe de 30 salariés permanents, complétée par des saisonniers et des guides, est mobilisée autour de trois pôles de compétences (Relations clientèles & partenaires, Attractivité & Communication, Ingénierie & Développement) pour mener à bien les missions confiées par une Délégation de Service Public (DSP).

Le Conseil Municipal après délibération désigne comme représentant de la commune au sein de l'assemblée :

- Mme MONSARRAT Patricia, titulaire
- Mme DROIN Marie-Anne, suppléante

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.